

RECOMMANDATIONS

Thème 1a: Les normes sociales

- Identifier et documenter les normes sociales et pratiques traditionnelles qui encouragent des attitudes, pratiques ou comportements positifs à l'égard des enfants ;
- Renforcer et adapter les approches innovantes basées sur la promotion des normes sociales « positives » à l'égard des enfants ; intégrer les pratiques traditionnelles dans les systèmes institutionnels ;
- Sur la base de faits démontrés faire un plaidoyer auprès des donateurs pour l'octroi de financements à long terme, l'évolution des normes sociales étant par essence lente.

Thème 1b: Les facteurs économiques

- Documenter et partager les bonnes pratiques et leçons apprises relatives à l'impact positif des programmes de protection sociale sur les phénomènes d'exploitation sexuelle des enfants en Afrique ;
- S'assurer que les stratégies de protection sociale nationale prennent en compte de manière appropriée les problématiques relatives au genre et à l'enfance d'une part et d'autre part soient dotées de suffisamment de ressources pour répondre aux besoins des groupes d'enfants les plus vulnérables et de leurs familles ;
- Mener un plaidoyer auprès de, et travailler en partenariat avec les gouvernements et les parlementaires afin de s'assurer que l'importance des stratégies de réduction de la pauvreté et de protection sociale pour la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents soit prise en compte.

Thème 2: Application de la loi et cadres légaux

- Ratifier les principales conventions internationales et régionales relatives à l'exploitation sexuelle des enfants, et assurer d'ici à 2010 pour l'ensemble des Etats membres de l'Union Africaine l'harmonisation des cadres normatifs nationaux avec la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant d'une part et avec la CDE d'autre part.
- Documenter et partager les bonnes pratiques en Afrique en matière de réforme légale et d'harmonisation des lois relatives à l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents.
- Mettre en place un ensemble de formations juridiques et de mécanismes de vulgarisation de la législation relative aux enfants pour les parlementaires, les responsables gouvernementaux, les fournisseurs de services, le secteur privé et la société civile, à tous les niveaux y compris à celui des enfants.
- Lever les principaux obstacles à l'application effective de la loi à travers, par exemple, la mise en place de procédures favorables aux enfants victimes d'exploitation sexuelle, l'enregistrement des naissances et en assurant une répartition adéquate des ressources.

Thème 3a: Exploitation sexuelle dans et autour de l'école

- Mettre en place des mécanismes de surveillance, de suivi et de référé pour les cas d'abus sexuels sur des enfants dans les écoles et leurs alentours afin de garantir un environnement sécurisé et favorable aux enfants ;
- Promouvoir et soutenir l'implication et la collaboration active des structures scolaires (syndicats d'enseignants; associations de parents d'élèves et conseils d'élèves) pour la protection et la mise en place de réponses aux phénomènes d'abus et d'exploitation sexuels à l'encontre des enfants, particulièrement des filles ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités des enseignants, du personnel travaillant dans les écoles et leurs alentours, des parents et des responsables communautaires sur les droits de l'enfant, la législation et les services de protection de l'enfance existants.

Thème 3b: La violence sexo-spécifique dans les situations de conflit et de post-conflit.

- Renforcer la coordination de la réponse humanitaire aux violences sexo-spécifiques : approche des clusters, leadership du gouvernement, cartographie des interventions...)
- Mener des évaluations rigoureuses des programmes à grande échelle de lutte contre les violences sexo-spécifiques dans les situations de conflit et de post-conflit ; en disséminer les leçons apprises afin de promouvoir les approches les plus prometteuses ;
- Améliorer la qualité des données (désagrégées par âge et genre) dans les situations de conflit et de post-conflit (en utilisant des mécanismes de surveillance, tels que la résolution 1612 du Conseil de Sécurité).
- Soutenir et renforcer les systèmes de protection endogènes au niveau communautaire, particulièrement dans les pays où les mécanismes de protection institutionnels ne sont pas opérationnels durant les périodes de conflit.

Thème 3c: Services de prévention et de prise en charge, y compris les systèmes de protection de l'enfance à base communautaire

- Elaborer des cartographies au niveau national des services inter-sectoriels pour la prévention et la réponse aux phénomènes d'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents; en analyser les principales faiblesses et en évaluer les coûts ;
- Documenter et partager les bonnes pratiques en matière de prévention et de réponses inter-sectorielles en Afrique avec pour objectif leur mise en place sur l'ensemble du continent ;
- Promouvoir et soutenir la mise en place de Systèmes globaux de gestion de l'information (MIS) afin de mesurer et d'évaluer à la fois l'impact des violences sexuelles faites aux enfants et l'efficacité des services dont la vocation est de limiter cet impact. Utiliser ces données pour fournir des arguments à l'octroi de ressources suffisantes pour l'intensification des actions les plus prometteuses.

Thème 3d: Renforcer les capacités des enfants à se protéger eux-mêmes contre l'exploitation et les abus sexuels

- Entreprendre un plaidoyer pour l'intégration de l'éducation sexuelle, particulièrement en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants, dans le programme scolaire
- Encourager l'implication des chefs traditionnels dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants
- Accorder un temps d'antenne aux enfants afin qu'ils puissent organiser et participer à des programmes de radio et de télévision.
- Permettre aux enfants d'avoir accès aux documents sur l'exploitation sexuelle dans les bibliothèques
- Apprendre aux enfants à dire non à l'exploitation sexuelle et à briser la culture du silence entourant les abus sexuels.

Thème 4: Responsabilité sociale des entreprises

- Créer une alliance du secteur privé et un "fonds" géré par le secteur privé pour les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises et le partage des leçons apprises ;
- Promouvoir une utilisation sécurisée d'internet ainsi que des mécanismes de contrôle parental à travers le renforcement des liens entre les médias et l'industrie de l'information ;
- Etendre l'initiative du "code de conduite" à l'ensemble du secteur du voyage et du tourisme en Afrique
- Renforcer les mécanismes de collaboration avec le secteur privé, la société civile et le gouvernement dans le cadre des Plans d'Actions Nationaux.
- Documenter et partager les bonnes pratiques existantes et les leçons apprises afin de permettre leur réplication.